Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 32/1941 (1941)

Artikel: Vaud
Autor: Jaccard, Louis / Deluz, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112869

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vaud.

Enseignement primaire.

L'année 1940 a été marquée dans le canton de Vaud par l'intérêt que de divers côtés l'on s'est plu à manifester pour tout ce qui touche à l'*éducation de la jeunesse*. La pétition Sillig, qui eut du retentissement non seulement en pays vaudois, mais aussi chez nos voisins de Suisse romande, a relevé notamment l'insuffisance du temps consacré à l'éducation physique et demandé aussi la revision des programmes et des méthodes d'enseignement. « Sous prétexte qu'il faut s'adapter aux temps nouveaux, et que c'est par l'école que cette adaptation peut et doit se faire pour être durable, le pétitionnaire et maints novateurs partisans de ses idées, désirent une réforme complète et urgente. Il faut, disent-ils, modifier notre conception de l'école pour qu'elle forme une nouvelle génération saine, physiquement et moralement, forte, décidée à lutter, à rester libre pour le bien du pays. »

L'on voudrait, en somme, qu'une nouvelle *charte* soit mise à la base de nos institutions scolaires. Le rapporteur de la commission chargée par le Grand Conseil vaudois d'examiner cette pétition, M. le député et municipal lausannois Georges Bridel, déclare nettement que nous avons déjà notre charte scolaire résumée à l'article 2 de la loi sur l'instruction publique primaire, qui définit le but de l'école, et dans les principes mêmes sur lesquels reposent nos plans d'études primaire et primaire supérieur.

En convenant toutefois que tout n'est pas encore entré dans le domaine de la réalité, les autorités scolaires et le personnel enseignant s'efforcent d'appliquer aussi strictement que possible ces principes qui leur paraissent permanents et véritablement adéquats aux besoins de l'avenir autant que du présent.

Les conditions actuelles de l'enseignement sont certainement susceptibles d'améliorations. L'école peut être encore plus vivante et plus près des nécessités de l'époque. L'éducateur doit être à même d'exercer une influence morale et sociale, d'éveiller le sens de la solidarité, l'esprit d'équipe, d'inculquer la notion de la responsabilité personnelle dans les volées d'élèves qui lui sont confiées.

Préoccupé de résultats plus pratiques que livresques, il peut et doit faire un plus large appel aux procédés de l'école active. Mais il importe qu'il ait de temps en temps l'occasion de renouveler ses moyens professionnels et de raviver la flamme de son

idéal pédagogique. Le Département envisage à cet effet l'organisation de cours d'initiation et de perfectionnement.

L'on est d'avis que l'activité manuelle doit occuper une place plus importante dans nos horaires. A l'instar de la plupart des jeunes filles de 15 à 16 ans qui bénéficient de l'enseignement ménager, nos jeunes gens devraient subir une préparation à la vie pratique dans des ateliers scolaires où ils puissent s'initier au travail sur bois, sur métal et sur carton. Les besoins économiques du moment orientent aussi le travail scolaire vers la culture du sol, le jardinage, l'arboriculture fruitière et forestière. D'intéressantes initiatives ont été prises à cet égard dans quelques parties du canton à la suite de l'appel adressé à toutes les autorités scolaires cantonales par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

Les maîtresses d'enseignement ménager ont reçu des instructions spéciales pour que soient appliqués dans les leçons d'alimentation et de cuisine les principes actuels d'économie de guerre. Dix-huit institutrices ont suivi les cours spéciaux organisés sur ces questions par l'Office fédéral. Sous les auspices du Département fédéral de l'économie publique, du Département cantonal de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et du Département de l'instruction publique, des *cours ménagers populaires* seront donnés dans le canton pendant l'hiver 1941-42. Les groupements féminins du canton, l'Association vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager, la Presse, la Radio, s'intéressent à leur organisation.

Dès avant la guerre, le Département de l'instruction publique, ainsi que le disait notre chronique de l'an dernier, s'est préoccupé de la part équitable qu'il convient de laisser dans le programme scolaire à l'*éducation physique* de la jeunesse. A sa demande, le Conseil d'Etat vient de décider une augmentation importante du temps à consacrer chaque semaine à la gymnastique et d'adopter une conception plus large et plus sportive de cet enseignement par sa pratique en plein air. Le nouveau programme est entré en vigueur au printemps 1941.

Le *Service médical scolaire*, institué par la loi du 19 février 1930 sur l'instruction publique primaire, mais qui, pour des raisons financières, n'avait pu être réalisé aussitôt, se développe peu à peu. Plus de 60 médecins, avec l'aide bien souvent des dévouées infirmières de la Ligue vaudoise de la lutte contre la tuberculose, contrôlent actuellement l'hygiène des écoles et la santé des élèves. Dans deux ou trois ans, le canton tout entier bénéficiera des avantages assurés par cette institution.

La question des *enfants difficiles* fait actuellement l'objet d'une étude qui aura pour résultat probable la création d'un Service cantonal médico-pédagogique. Un préavis dans ce sens sera présenté au Conseil d'Etat dès que les instances intéressées à cette institution, les Départements de l'intérieur, de justice et police et de l'instruction publique, auront trouvé le terrain d'entente.

Les écoles vaudoises, elles aussi, ont célébré le 650e *anniversaire* de la fondation de la Confédération suisse. Le *29 mai*, dans toutes les communes du canton, une manifestation au cours de laquelle les élèves entendirent des exposés de circonstance, exécutèrent ou récitèrent des chœurs ou des poèmes patriotiques, réunit dans le bâtiment d'école, dans le temple paroissial ou sur une place publique maîtres, écoliers, parents parfois et représentants des autorités municipales et scolaires. Ces cérémonies, que les organisateurs ont rendues aussi impressives que possible, laisseront un souvenir durable à tous ceux qui y participèrent. Il en fut de même du *pèlerinage au Rutli* qui, recommandé aux classes du degré supérieur, surtout, permit à des milliers d'écoliers vaudois de visiter les lieux sacrés de la Patrie et, même, de s'y rencontrer avec ceux de la Suisse alémanique ou du Tessin.

J.

Enseignement secondaire.

Pendant l'année scolaire 1940-1941, l'école secondaire vaudoise s'est efforcée de remplir au mieux sa tâche, dans les circonstances difficiles créées par la mobilisation. Durant l'hiver, la bienveillante compréhension des autorités militaires a permis le retour à la tête de leurs classes de la plupart des maîtres mobilisés ; mais, dès le printemps, ce fut, comme en 1940, le départ de plus de la moitié du corps enseignant. Il fallut de nouveau faire appel à toutes les forces disponibles : anciens maîtres retraités, jeunes licenciés et licenciées et même à des étudiants. Tous ont fait preuve d'une bonne volonté et d'un dévouement auxquels on ne peut que rendre hommage. Il n'en est pas moins certain que le défaut d'expérience de beaucoup de ces remplaçants, le changement incessant de maîtres et de méthodes, les interruptions fréquentes provenant de l'occupation des salles par la troupe ou la D.A.P., et plus encore peut-être les préoccupations apportées du dehors par les élèves, n'ont guère été favorables à la solidité et à la continuité des études.

Il faut en dire autant des congés individuels accordés à de nombreux élèves secondaires pour aller aider aux travaux de la

campagne ou prêter leur collaboration à de multiples œuvres de bienfaisance, ventes d'insignes, etc. Ce sont là sans doute d'excellentes leçons de vie pratique et de solidarité ; mais il en résulte une telle désorganisation des classes, qu'on ne peut s'empêcher de souhaiter que ces appels deviennent moins fréquents et qu'ils se limitent dans la règle aux périodes de vacances officielles.

Les restrictions concernant les combustibles ont obligé les autorités scolaires à prendre des mesures spéciales. Les vacances de Noël ont été prolongées et ont duré un mois. Cette décision s'est révélée très heureuse, cette période ayant été marquée par une température exceptionnellement basse ; on a pu faire ainsi une grosse économie de combustible. Les avis sont plus partagés sur la fermeture de classes le samedi, mesure imposée dès le 5 octobre par les autorités fédérales ; beaucoup estiment que l'économie a été bien mince en regard de tous les inconvénients constatés. A Lausanne, pour pouvoir répartir sur les autres jours les leçons du samedi, on a repris la leçon de 40 minutes, qui avait déjà été mise à l'essai il y a une vingtaine d'années ; dans les collèges communaux, on a préféré en général placer ces leçons le mercredi après-midi. Aucun des deux systèmes n'a donné entière satisfaction : on a constaté une fois de plus que la leçon de 40 minutes impose aux élèves et aux maîtres une tension continuelle et extrêmement fatigante ; d'autre part, la suppression de la détente du milieu de la semaine s'est révélée peu favorable au travail et à l'attention des écoliers.

Cependant cette matinée du samedi restant libre a permis de faire des expériences intéressantes ; chaque établissement s'est ingénié à occuper les élèves d'une manière utile : jeux sportifs, exercices de marche avec apprentissage de lecture de cartes et franchissement d'obstacles, courses à skis, exercices de tir, visites de musées et de fabriques, représentations théâtrales et cinématographiques, séances de musique ou conférences, toutes ces manifestations, du reste entièrement facultatives, ont réuni la très grande majorité des jeunes gens et jeunes filles ; les maîtres se sont dépensés pour leur réussite avec un dévouement qui leur a gagné la reconnaissance de leurs élèves.

Les époques troublées comme celle où nous vivons ont toujours vu se produire de vives attaques contre les institutions existantes et surgir les projets de réformes les plus variés. A lire certains articles de journaux, on croirait vraiment que c'est notre école suisse ou vaudoise qui est responsable de la conflagration mondiale et de la crise économique, alors qu'on pourrait mettre à son crédit une part du bon sens et de la discipline qui ont

caractérisé jusqu'ici la majorité de la population. Les réformateurs n'ont pas l'air de se douter qu'ils enfoncent des portes ouvertes, ou qu'ils proposent des choses impossibles à concilier. Comment ne voit-on pas, par exemple, qu'il est contradictoire de demander en même temps que l'école secondaire « prépare à la vie », et de l'accuser de se changer de plus en plus en école professionnelle ? Peut-on en même temps attaquer le soi-disant « mandarinisme » des études classiques et réclamer l'obligation du latin pour tous les écoliers secondaires, garçons et filles ? crier à la surcharge des programmes et réclamer l'introduction de nouvelles branches obligatoires ?

On a fait passablement de bruit autour de la pétition adressée au Grand Conseil par Me Sillig, avocat à Vevey, demandant une réforme complète de nos écoles secondaires ; elle a fait l'objet d'un rapport de M. le député G. Bridel et le tout a été renvoyé au Conseil d'Etat. Celui-ci a désigné une commission extraparlementaire. La question sera certainement étudiée avec tout le sérieux désirable. Mais si l'auteur de la pétition avait pris la peine de se renseigner, il se serait rendu compte combien sa critique de notre école secondaire est injuste ; il aurait constaté que la plupart des réformes demandées sont déjà, et depuis plusieurs années, en train d'être réalisées, sans fracas et avec la prudence nécessaire, par les efforts conjugués du Département de l'instruction publique et des directeurs.

Enseignement universitaire.

Depuis notre dernière chronique, l'Université de Lausanne a eu la douleur de perdre trois de ses anciens professeurs, MM. Ernest Muret, Henri Erman et Louis Pelet, un professeur ordinaire, M. Jean Landry, directeur depuis vingt ans de l'Ecole d'ingénieurs, et deux jeunes chargés de cours, MM. Paul Koutaïssoff et André Burnier. Les prescriptions sur la limite d'âge ont privé notre haute école des services éminents de M. Maurice Lugeon, professeur de géologie, et de M. Gabriel Chamorel, professeur de théologie pratique, qui ont pris leur retraite, entourés du respect et de l'affection de tous.

Le Conseil d'Etat a nommé directeur de l'Ecole d'ingénieurs M. le professeur A. Stuki ; MM. E. Juillard et E. Gagnebin ont été élevés à l'ordinariat ; MM. A. Ansermet, M. Bornand, P. Chapuis et H. Miéville ont été nommés professeurs extraordinaires, MM. P. Jaccard, C. Rathgeb, F. Panchaud, D. Bonnard chargés de cours.

A l'occasion de l'installation du nouveau recteur, M. Ch. Gilliard, une excellente mesure a été prise : jusqu'ici, cette cérémonie comprenait en outre la présentation des nouveaux professeurs ordinaires ; le tout constituait une séance très longue et fatigante ; désormais, cette deuxième partie sera renvoyée à l'année suivante, où il n'y a pas de recteur à installer.

Le nombre des étudiants immatriculés, qui était descendu à 887 au semestre d'été 1940, est remonté à 1083 pour le semestre d'hiver 1940-1941. La guerre, qui nous privait d'une partie de notre clientèle étrangère habituelle, nous a amené par contre un assez grand nombre d'étudiants en médecine et d'étudiants israélites qui ne pouvaient pas achever leurs études dans les pays envahis.

Grâce à la bienveillance du Commandement de l'armée et moyennant un contrôle serré et de multiples démarches du recteur, de nombreux congés militaires ont été accordés pendant le semestre d'hiver ; en été, presque tous les étudiants ont dû reprendre leur place dans les rangs. L'Université s'est efforcée de les faciliter, en prolongeant le semestre et en organisant des sessions spéciales d'examens. Cependant, pour beaucoup, cela se traduira par un allongement sérieux des études.

A. D.

Chronique de la Suisse allemande

I

Depuis l'Exposition de Zurich et le début de la nouvelle guerre mondiale, notre vie scolaire suisse est si impérieusement dominée par *le problème de l'éducation nationale*, qu'il n'est guère possible, dans une chronique de l'enseignement écrite en 1941, de parler d'autre chose. En face de cette question primordiale et du devoir essentiel qui en découle pour les autorités et le corps enseignant du pays, les considérations de pédagogie pure font l'effet de subtilités byzantines. Même la formation proprement humaine